

Genève le 14 Juin 1860

Monsieur le Conseiller fédéral, Chargé du D^{nt} du Commerce et Pêche

Monsieur le Conseiller.

Ayant eu soin de relire le traité de commerce avant d'en parler à M. de Cavour. La clause finale m'a frappé. Il y est dit qu'à moins d'être dénoncé une année d'avance, soit avant le 1^{er} Juillet prochain, ce traité continuera à être en vigueur pendant dix ans.

Il me semble que d'une manière générale, la certitude de cette continuation vaut mieux pour la Suisse que des éventualités d'une nouvelle combinaison au travers de laquelle viendraient se jeter les intérêts et surtout les préjugés des contrées américaines à la monarchie, et habituées jusqu'ici ce jour à vivre sous un régime protecteur et prohibitif.

Une fois le 1^{er} Juillet passé, sans que le traité ait été dénoncé, nous serons bien placés pour offrir de conclure une convention supplémentaire dans laquelle nous accorderons des avantages nouveaux, en retour de ceux que nous demanderions.

Je crois qu'à bas le moment serait heureusement choisi pour entamer ces négociations que les principes libéraux de M. de Cavour & Vogelfi, et mes rapports d'amitié avec eux seraient de nature à faciliter.

Il se peut que M. Vogelfi pense à cette date du 1^{er} Juillet, et n'ait pas l'intention de dénoncer le traité. Mais, il se peut aussi, qu'au milieu de l'énorme complication d'affaires que l'annexion suscite, au milieu du gâchis presque inextricable des institutions provenant des anciennes administrations, des dispositions nouvelles dues aux décrets des dictateurs, et des opinions de la nouvelle administration Sardes, on laisse, par mégarde, passer l'époque fatale.

J'ai donc cru ^{plus} prudent de ne rien dire, et d'attendre, pour parler, le quatre ou le cinq Juillet, à moins d'un ordre contraire de votre part.

Vuella.

